



Planning d'inscription à remettre à l'accueil de loisirs ou  
au Pays de Coulommiers

## MOIS DE JUILLET 2017

à retourner au plus tard le : 8 JUIN 2017

NOM DE LA FAMILLE : \_\_\_\_\_

<b>ALSH fréquenté</b>	Dammartin-sur-Tigeaux <input type="checkbox"/>
	Faremoutiers <input type="checkbox"/>
	Guérard <input type="checkbox"/>
	Pommeuse <input type="checkbox"/>

<b>PERISCOLAIRE MATIN</b>				
Mettre une croix pour les jours de présence de l'enfant				
Nom et prénom de l'enfant	L	M	J	V
	3/7	4/7	6/7	7/7

<b>PERISCOLAIRE SOIR</b>				
Mettre une croix pour les jours de présence de l'enfant				
Nom et prénom de l'enfant	L	M	J	V
	3/7	4/7	6/7	7/7

**Réservé à  
l'administration**

Reçu le :

Par :

Saisie Logiciel

M  S

Saisie Listing

M  S

NOM du signataire :

Signature

**RAPPEL** : Conformément au règlement intérieur, lorsque la capacité d'accueil est atteinte, les enfants seront accueillis en fonction des places disponibles. Toute famille n'ayant pas communiqué de planning ne sera pas inscrite pour la période concernée. Toute absence de l'enfant durant les jours pour lesquels il est inscrit sera facturée (l'inscription est effective à la date de remise de la feuille d'inscription à l'accueil de loisirs ou à la communauté de communes).